



Déroulement à la catégorie A1 et A2 du permis de conduire

Les enjeux de la formation :

La Moto est comme l'automobile, c'est un moyen de transport dans notre société. Elle est plus forte en notions de loisirs et elle permet de se déplacer de manière autonome pour le travail et les études. Pouvoir se déplacer en toute sécurité est important. L'implication des conducteurs de Moto dans les accidents est surexposés. Les programmes de formations à la sécurité routière permettent d'apprendre à se déplacer avec une meilleure appréhension des difficultés de la route et dans diminuer les risques. La formation doit être exigeante. Le livret poursuit cette démarche.

Apprendre à maîtriser les compétences sur les savoir être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir.

Le déroulement de la formation :

De manière évolutive vous apprendrez à manipuler la voiture et à circuler dans un maximum de situations et de configurations. Comprendre et mettre en applications les règles de code, les coutumes liées à sécurité, les risques et les limites. Les points qui y sont traité sont les influences des lois physique, psychologique et physiologique.

La formation est scindée en 2 grandes parties, la Première est basée sur la sensibilisation de l'équipement du motard sur la maîtrise de la maniabilité de la moto en allure lente et modérée sur un site fermé, ce qu'on appelle vulgairement le plateau. La Seconde est basée sur la circulation.

Le programme de la formation à la conduite est divisé en 4 compétences, dans lesquelles vous aurez une grille de sous-compétences associées à atteindre. La compétence 1 est appropriée à la maîtrise de la maniabilité de la moto (le plateau). Vous apprendrez à maîtriser la moto moteur éteint, à allure lente et à allure modérée. L'enseignant est là pour vous guider et vous conseiller.

Les 3 autres à la Circulation. L'enseignant effectuera des évaluations au fur et à mesure de votre apprentissage, et en vous précisant les critères à acquérir. Cela permettra d'en voir vos points forts et les points à faire évoluer, grâce à ce soutien tout en vous favorisant l'auto-évaluation. Ces implications vous aideront dans une démarches objectives de vos motivations, objectifs et de vos limites.

Ces acquisitions vous apporteront une clarté des savoirs comportementaux technique et environnementaux. Cela vous portera sur une évolution et une autonomie à la conduite et devenir citoyen de la route autonome et responsable. Les évaluations des compétences vous emmèneront progressivement sur les épreuves de l'examen du permis de conduire sur les 2 épreuves.

Votre Enseignant pourra une fois vos compétences acquises, vous présentez à l'examen de conduite.

Comment se déroule l'examen ?

L'épreuve pratique du permis de conduire est effectuée par un inspecteur des services des Permis de conduire. La spécificité de celui-ci c'est qu'il est en 2 examens (2 épreuves) distincts. Le Premier examen sera basé sur la maniabilité (le plateau).

En cas de réussite de ce dernier, vous ferez le second examen, il sera basé sur la conduite (la circulation) et à une date ultérieure. Le temps d'examen de circulation est de 32 minutes. Dans les 2 épreuves, l'inspecteurs s'appuie sur les textes réglementaires et les instructions données. C'est davantage un bilan de toutes vos compétences, vos capacités à déceler le contexte de la circulation et à s'adapter sa conduite en conséquence. L'échange est possible avec l'inspecteur.

Première épreuve Le plateau :

- Maitrise de la moto sans l'aide du moteur
- Maitrise à allure lente sans et avec passager
- Maitrise à allure modérée
- Question sur fiche des connaissances

A la fin de l'épreuve l'inspecteur donne le résultat oralement et le retranscrit sur le dossier

Deuxième épreuve La Circulation :

Accueil de l'élève- candidat, présentation de la pièce d'identité, saisie informatique, et rappel des critères de l'évaluation :

- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier (durée 25 minutes)
- Réaliser une manœuvre, un Arrêt /départ
- Suivre un itinéraire ou se rendre sur une destination préalablement établie de manière autonomie (5 minutes)
- Respecter les limitations de vitesses et les règles de code
- De ne pas gêner la circulation
- D'être courtois et de respecter tous les usagers y compris les plus vulnérables.

A la fin du parcours l'inspecteur retranscrit de façon formelle le bilan de compétences sur une grille d'évaluation.